Procès-Verbal
d’ Assemblée Générale ordinaire

02 septembre 2026

SARL A.S.A
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8000.euros
Siège social : CX 75685, 126 RUE D'ALESIA,

75014 PARIS

Siren N°. 510 850 159 RCS Paris.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du

L'an deux milles vingt-six,
Le deux septembre,
À dix-huit heures.

Les associés de la société SARL A.S.A, SARL au capital de 8000.euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social 126 Rue d’Alésia 75014 Paris, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 02 septembre 2026.

L'assemblée est présidée par M ASAR Magdy gérant de ladite Sarl.

Sont présents :

- M.ASAR Magdy, propriétaire de 25 parts sociales, numérotées de 1 à 25 ;
- M.IBRAHIM El wan, propriétaire de 45 parts sociales, numérotées de 26 à 70 ;
- M.WALY Samir, propriétaire de 30 parts sociales, numérotées de 71à 100.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2025
- Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- lettres de convocations ;
- la feuille de présence ;
- les comptes annuels ;
- le rapport de gestion
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

- **Première résolution**

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31/12/2025, présentant un solde créditeur d'un montant de (732 euro), approuve les dits comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- **Deuxième résolution**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter les bénéfices de l'exercice de la manière suivante :

Réserve légale : 37 euros.

Report à nouveau : 695 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- **Troisième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spéciale sur les conventions réglementées et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- **Quatrième résolution**

L'assemblée donne tous pouvoirs à M.ASAR Magdy pour effectuer toutes formalités de dépôts et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Fait à Paris le 02/09/2026

M. ASAR Magdy (Associé Gérant)



M.IBRAHIM El wan (Associé)



M.WALLY Samir (Associé).



Magx Certifié conforme (1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise A.S.A — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 126 RUE D'ALESIA 75014 PARIS

SIREN 5 1 0 8 5 0 1 5 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2 — Durée de l'exercice précédent* 1 2

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	3 016	030 1 912	1 104
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	3 016	048 1 912	1 104
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	20 000	052	20 000
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 200	070	2 200
		Autres* (3)	072		074	
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	9 117	086	9 117
	Total II		096	31 317	098	31 317
	Total général (I + II)		110	34 333	112 1 912	32 421

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	8 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	531
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	9 267
	Résultat de l'exercice	136	732
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	18 531
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	224
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 2 765)	172	5 307
	Comptes courants d'associés	173	8 359
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	13 890
	Total général (I + II + III)	180	32 421

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A.S.A

Divers à réintégrer	Montant

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A.S.A

Divers à déduire	Montant

N° 2033-C-SD 2026

Désignation de l'entreprise : A.S.A

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 3 016	472	474	476 : 3 016	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 : 3 016	492	494	496 : 3 016	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 : 1 309	562 : 603	564	566 : 1 912
TOTAL		570 : 1 309	572 : 603	574	576 : 1 912

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2026

Désignation de l'entreprise : A.S.A

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692			
Revenu brut social (si le montant est positif)			693	

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise : A.S.A — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)						020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022	
Effectifs au sens de la CVAE *						023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						026	
Période de référence	024	du		160	au		
Date de cessation						186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL N° 2033-F-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122025 SIREN 510850159

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.S.A

ADRESSE (voie) 126 RUE D'ALESIA

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2025 SIREN 510 850 159

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.S.A

ADRESSE (voie) 126 RUE D'ALESIA

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2026

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A.S.A 126 RUE D'ALESIA 75014 PARIS France	126 RUE D'ALESIA 75014 PARIS
SIRET 51085015900029	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : -

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	976	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice)

Base d'imposition		Chiffre d'affaires:		Taux d'imposition	

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice)

Base d'imposition		Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF [X] Nom et adresse du prestataire 313966129 STE SAGE 10 PLACE DE BELGIQUE 92250 LA GARENNE COLOMBES FR

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
M ABERGEL PROSPER 75 RUE RATEAU 93120 LA COURNEUVE ***Tél :*** 0148379000	***Tél :***

Identité du déclarant :

Date : 11062026 Lieu : PARIS

Qualité : Nom du signataire :

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2026)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		*e*	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		*j*	
Montant des revenus répartis (5)	***Total (a à h)***		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage